

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.814.525, un actif net de D : 14.776.443 et un bénéfice de la période de D : 146.802.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 86,65% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 12,91% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2019
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2019	30/06/2018	Année 2018
Portefeuille-titres	4	<u>12 837 179</u>	<u>14 899 542</u>	<u>14 313 382</u>
Obligations et valeurs assimilées		12 436 589	14 451 179	13 855 232
Tires des Organismes de Placement Collectif		400 590	448 363	458 150
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 912 152</u>	<u>3 481 291</u>	<u>3 201 292</u>
Placements monétaires	5	1 912 049	3 481 168	3 201 272
Disponibilités		103	123	20
Créances d'exploitation	6	<u>65 194</u>	<u>3 340</u>	<u>205 155</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>14 814 525</u></u>	<u><u>18 384 173</u></u>	<u><u>17 719 829</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	33 071	43 980	43 046
Autres créditeurs divers	8	5 011	1 721	1 825
TOTAL PASSIF		<u><u>38 082</u></u>	<u><u>45 701</u></u>	<u><u>44 871</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	14 489 870	18 017 803	17 074 792
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		59	152	144
Sommes distribuables de la période		286 514	320 517	600 022
ACTIF NET		<u><u>14 776 443</u></u>	<u><u>18 338 472</u></u>	<u><u>17 674 958</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>14 814 525</u></u>	<u><u>18 384 173</u></u>	<u><u>17 719 829</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	179 301	352 607	202 386	389 398	759 764
Revenus des obligations et valeurs assimilées		164 544	337 850	187 946	374 958	745 324
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		14 757	14 757	14 440	14 440	14 440
Revenus des placements monétaires	11	7 094	14 250	21 037	42 721	77 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		186 395	366 857	223 423	432 119	836 840
Charges de gestion des placements	12	(33 071)	(68 005)	(43 980)	(87 263)	(170 575)
REVENU NET DES PLACEMENTS		153 324	298 852	179 443	344 856	666 265
Autres produits		-	-	-	-	114
Autres charges	13	(4 147)	(8 503)	(5 456)	(10 832)	(21 137)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(200)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		149 177	290 149	173 987	334 024	645 242
Régularisation du résultat d'exploitation		440	(3 635)	(12 423)	(13 507)	(45 220)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		149 617	286 514	161 564	320 517	600 022
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(440)	3 635	12 423	13 507	45 220
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(4 901)	(8 962)	(3 842)	(9 260)	12 794
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 526	9 234	2 524	19 330	26 081
RESULTAT DE LA PERIODE		146 802	290 421	172 669	344 094	684 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	146 802	290 421	172 669	344 094	684 117
Résultat d'exploitation	149 177	290 149	173 987	334 024	645 242
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 901)	(8 962)	(3 842)	(9 260)	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 526	9 234	2 524	19 330	26 081
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(512 633)	(512 633)	(579 179)	(579 179)	(579 179)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(202 218)	(2 676 303)	(743 713)	(501 849)	(1 505 386)
Souscriptions					
- Capital	10 700 609	14 727 854	14 072 103	19 672 959	33 490 153
- Régularisation des sommes non distribuables	1 887	3 143	8 858	10 840	31 495
- Régularisation des sommes distribuables	356 997	521 501	470 670	687 687	1 087 009
Rachats					
- Capital	(10 899 901)	(17 312 384)	(14 744 684)	(20 110 549)	(34 897 786)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 590)	(3 807)	(10 483)	(12 514)	(34 942)
- Régularisation des sommes distribuables	(360 220)	(612 610)	(540 177)	(750 272)	(1 181 315)
- Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	(568 049)	(2 898 515)	(1 150 223)	(736 934)	(1 400 448)
ACTIF NET					
En début de période	15 344 492	17 674 958	19 488 695	19 075 406	19 075 406
En fin de période	14 776 443	14 776 443	18 338 472	18 338 472	17 674 958
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	145 723	169 385	185 714	183 378	183 378
En fin de période	143 746	143 746	179 028	179 028	169 385
VALEUR LIQUIDATIVE	102,796	102,796	102,434	102,434	104,348
TAUX DE RENDEMENT	0,99%	1,91%	0,88%	1,77%	3,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2019, à D : 12.837.179 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		12 074 115	12 436 589	84,16%
Obligations des sociétés		3 120 017	3 207 369	21,71%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	50 000	52 680	0,36%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	91 882	97 152	0,66%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	40 000	40 799	0,28%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	715 558	4,84%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	40 000	41 439	0,28%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	80 000	81 657	0,55%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	100 000	103 957	0,70%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	317 428	2,15%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	32 500	33 132	0,22%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	21 435	22 110	0,15%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	80 000	82 552	0,56%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	50 000	52 770	0,36%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	70 000	71 772	0,49%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	40 000	40 107	0,27%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	80 000	80 603	0,55%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	70 000	72 864	0,49%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	80 000	82 951	0,56%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	162 608	1,10%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	79 940	80 866	0,55%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	60 000	61 459	0,42%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	180 000	186 093	1,26%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	90 000	90 031	0,61%

Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	120 968	0,82%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	163 225	1,10%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	162 358	1,10%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	130 000	135 547	0,92%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	14 260	14 599	0,10%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	40 000	40 084	0,27%
Emprunt National		102 500	102 654	0,69%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	40 000	40 059	0,27%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	62 500	62 595	0,42%
Bons du trésor assimilables		8 851 598	9 126 566	61,76%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 163	1 122 848	1 189 275	8,05%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	911 361	6,17%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	402 022	2,72%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	724 294	4,90%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	511 344	3,46%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	994 123	6,73%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	498 404	3,37%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	891 087	6,03%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	695 924	4,71%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 318 838	8,93%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	989 894	6,70%
Titres des Organismes de Placement Collectif		401 184	400 590	2,71%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 836	401 184	400 590	2,71%
Total		12 475 299	12 837 179	86,88%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				86,65%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2019 à D : 1.912.049 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2019</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	1 904 995	1 912 049	12,94%
Banque Nationale Agricole	1 904 995	1 912 049	12,94%
Total général	1 904 995	1 912 049	12,94%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		12,91%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2019 à D : 65.194, contre D : 3.340 au 30 juin 2018 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2019</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	27 450	3 277	205 063
Obligations échus à encaisser "TUNISIE LEASING 2015-1"	37 584	-	-
Autres	160	63	92
Total	65 194	3 340	205 155

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2019 à D : 33.071, contre D : 43.980 au 30 juin 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2019</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Maxula Bourse	22 096	29 385	28 761
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 585	8 757	8 571
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 390	5 838	5 714
Total	33 071	43 980	43 046

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2019 à D : 5.011, contre D : 1.721 au 30 juin 2018 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2019</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	1 190	1 549	1 649
TCL	320	172	176
Retenu à la source à payer	3 501	-	-
Total	<u>5 011</u>	<u>1 721</u>	<u>1 825</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2018

Montant	17 074 792
Nombre de titres	169 385
Nombre d'actionnaires	630

Souscriptions réalisées

Montant	14 727 854
Nombre de titres émis	146 103
Nombre d'actionnaires nouveaux	573

Rachats effectués

Montant	(17 312 384)
Nombre de titres rachetés	(171 742)
Nombre d'actionnaires sortants	(392)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(8 962)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 234
Régularisation des sommes non distribuables	(664)

Capital au 30-06-2019

Montant	14 489 870
Nombre de titres	143 746
Nombre d'actionnaires	811

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 179.301 pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2019, contre D : 202.386 à l'issue de la même période close le 30 juin 2018, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	Année 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	51 700	108 264	65 533	130 271	254 316
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	112 844	229 586	122 413	244 687	491 008
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	14 757	14 757	14 440	14 440	14 440
TOTAL	179 301	352 607	202 386	389 398	759 764

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2019 à D : 7.094, contre D : 21.037 à l'issue de la même période close le 30 juin 2018, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Année</u> <u>2018</u>
Intérêts des dépôts à vue	7 094	14 250	15 111	29 440	57 396
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	2 010	2 010	7 059
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	3 916	11 271	12 621
TOTAL	7 094	14 250	21 037	42 721	77 076

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2019 à D : 33.071, contre D : 43.980 à l'issue de la même période close le 30 juin 2018, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Année</u> <u>2018</u>
Commission de gestion	22 096	45 437	29 385	58 305	113 970
Commission de dépôt	6 585	13 541	8 757	17 375	33 963
Commission de distribution	4 390	9 027	5 838	11 583	22 642
Total	33 071	68 005	43 980	87 263	170 575

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2019 à D : 4.147, contre D : 5.456 à l'issue de la même période close le 30 juin 2018, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Année</u> <u>2018</u>
Redevance du CMF	3 683	7 573	4 897	9 717	18 995
TCL	463	928	557	1 112	2 137
Autres	1	2	2	3	5
Total	4 147	8 503	5 456	10 832	21 137

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.